Au greffier du comité permanent, M. Jean-François Lafleur, à JUST@parl.gc.ca

Présenté par Katsi'tsakwas Ellen Gabriel au Comité permanent de la justice et des droits de la personne – Étude sur l'antisémitisme et l'islamophobie.

Aux honorables membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

La liberté de parole et le droit de manifester pacifiquement sont aujourd'hui menacés par des dirigeants politiques qui cherchent à réduire au silence les voix légitimes de la dissension sur les campus universitaires et collégiaux de l'Île de la Tortue. Il faut remonter aux années 1960 – lorsque la répression des manifestations étudiantes contre la guerre du Vietnam s'était soldée par la mort de quatre personnes à l'Université Kent State – pour retrouver des exemples d'une telle violence étatique contre des étudiants protestataires.

Tandis que s'intensifie la violence des autorités contre des étudiants qui manifestent pacifiquement, bon nombre de voix se disent outrées par cette brutalité à l'encontre d'étudiants, d'anciens étudiants et même de membres des facultés. À l'Université McGill, l'administration a cherché à obtenir une injonction judiciaire contraignant les forces de l'ordre à évacuer et arrêter les manifestants étudiants. Dans le dossier qu'elle a déposé au tribunal, l'Université détaille ses efforts pour convaincre le Service de police de Montréal de démanteler le campement des manifestants, ce que la police refuse de faire parce que « les critères justifiant une intervention policière ne sont pas réunis. » Peut-on imaginer qu'une université ait plus envie que la police elle-même de répandre le sang de ses étudiants dans une confrontation violente?

McGill soutient notamment que, même s'il est ouvert au public, son domaine demeure une propriété privée. Mais à qui appartient vraiment cette propriété? En tant que détenteur des titres, les nations Kanien'kehá:ka doivent constamment rappeler à des entités comme l'Université McGill qu'elles ont construit leurs établissements sur nos terres ancestrales non cédées et que nous conservons plein pouvoir sur elles en notre qualité de propriétaires légitimes.

Les jeunes sont pris d'une colère légitime face au massacre des Palestiniens, auquel la communauté mondiale peut assister en direct sur les médias sociaux depuis maintenant huit mois. En janvier, la Cour internationale de Justice (CIJ) a estimé <u>« plausible »</u> qu'Israël ait enfreint la <u>Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide</u>. Israël et ses soutiens occidentaux continuent d'ignorer les appels de la CIJ à prendre des mesures préventives pour assurer la sécurité des Palestiniens à Gaza.

Le génocide est un délit au regard du droit international, tout comme la complicité de génocide. L'assassinat de bébés, d'enfants et de leurs familles est un acte profondément immoral qui laisse une tache sur les fondements d'une société. Depuis des décennies, les institutions et dirigeants occidentaux ont, en connaissance de cause, assisté sans rien faire à la transformation de la Palestine en laboratoire d'essai pour de nouvelles armes. La réponse des étudiants a été d'appeler leurs universités à se sevrer des profiteurs de la guerre et des fabricants d'armes qui tirent profit du carnage à Gaza.

Les étudiants prennent position en faveur de la paix. Or, les politiciens qui détiennent le pouvoir politique nécessaire pour arrêter le génocide à Gaza ont plutôt choisi de s'en prendre à ces militants, aussi bien par leur discours que par la violence policière qu'ils encouragent et déchaînent contre eux. C'est une tentative de réduire les manifestants au silence.

Les politiciens se posent en défenseurs de la sécurité publique et de l'État de droit. En réalité, c'est tout à fait le contraire. Ils autorisent la commission de graves violations des droits de la personne en toute impunité, tout en faisant taire une expression de la liberté d'expression parfaitement licite.

Nous devrions être reconnaissants envers les étudiants qui se dressent contre l'injustice et exigent un cessez-le-feu permanent pour sauver la vie de Palestiniens innocents. Ils ne peuvent oublier les enfants de Gaza et leur avenir, parce que leurs principes moraux leur interdisent d'accepter la complicité de leur université, laquelle tire profit des armes de guerre.

Les défenseurs des droits de la personne soutiennent qu'on ne peut rester passif quand des vies sont en jeu. Il ne suffit pas d'inscrire des droits sur une feuille de papier. Nous ne devons jamais baisser la garde pour éviter qu'on nous retire un jour ces droits fondamentaux — le pouvoir politique et financier ne doit jamais l'emporter sur l'universalité des droits de la personne.

Les jeunes d'aujourd'hui sont plus sages que ces gens qui privilégient l'argent et le colonialisme sur la démocratie et la justice. Au cours des sept derniers mois, si vous n'avez pas été émus aux larmes par les événements à Gaza, que reste-t-il de votre humanité?

Avocate en droit international, Francesca Albanese agit depuis 2022 à titre de Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. Elle a souvent rappelé au monde le concept de « l'exception palestinienne », tactique employée pour faire taire la défense des droits des Palestiniens. L'exception se voit clairement dans la politique « deux poids, deux mesures » appliquée aux droits des Palestiniens.

La <u>structure d'apartheid et de colonialisme imposée</u> à une population autochtone rappelle l'époque où l'on comprenait à peine le concept de droits de la personne, et où la norme était à l'exercice de la violence contre les peuples luttant pour ne pas être dépossédés de leurs terres. Ce genre de système s'est épanoui dans l'intérêt de la sécurité économique des États occidentaux et demeure au cœur de la violence à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Chaque Palestinien qui exige le respect et la défense de ses droits est considéré aujourd'hui par la plupart des états occidentaux comme un criminel, une menace pour la sécurité, voire un <u>terroriste</u>. Voilà précisément l'image que le colon se fait des peuples autochtones de l'Île de la Tortue encore aujourd'hui.

L'« exception » est maintenant appliquée aux étudiants de l'Île de la Tortue, et au-delà. Ce cas flagrant de justice à deux vitesses ne doit plus être toléré. Il faut avoir le courage de le défier si nous voulons un jour parvenir à la paix.

Ancien secrétaire général d'Amnistie internationale Canada, Alex Neve a adressé une lettre ouverte à Jacques Frémont, recteur et vice-chancelier de l'Université d'Ottawa, le 1^{er} mai, sur ce dangereux précédent pour la liberté d'expression et le droit de protester.

Dans sa lettre, M. Neve écrit :

En 2020, « le Pacte international relatif aux droits civils et politiques [PIDCP] [...] qui traite du droit de réunion pacifique [...] stipule que "Toute restriction à la participation à une réunion pacifique devrait être basée sur une évaluation individuelle ou différenciée du comportement des participants et de la réunion concernés. Les restrictions systématiques imposées aux réunions pacifiques sont présumées disproportionnées." »

Toujours selon le PIDCP : « [...] l'idéal de l'être humain libre, jouissant des libertés civiles et politiques et libéré de la crainte et de la misère, ne peut être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits civils et politiques, aussi bien que de ses droits économiques, sociaux et culturels, sont créées [...] »

L'universalité des droits de la personne est l'un des piliers de toute société libre et démocratique. Or, l'exception palestinienne montre clairement que ces droits sont en réalité réservés à quelques privilégiés, ceux qui partagent l'idéologie de qui détient le pouvoir.

Tout comme le fait que la création des états coloniaux sur l'Île de la Tortue (les Amériques) repose sur le génocide des peuples autochtones, il faut énoncer tout haut la vérité sur le colonialisme et la façon dont il a façonné le monde... car le pire est peut-être à venir.

Les étudiants qui ont monté ces camps font preuve d'une rare lucidité. À ce titre, ils doivent être protégés sur nos terres tant qu'ils luttent pour les droits de la personne de tous les Palestiniens. La paix n'est possible que si nous nous assoyons pour discuter et que si chaque personne bénéficie d'un traitement égal, avec les mêmes droits universels et les mêmes libertés démocratiques que tous les autres habitants de la terre.

Les étudiants ne demandent pas grand-chose. Ce sont des leaders d'opinion qui appellent à la paix et exigent que ces institutions prennent leurs distances avec les producteurs d'armes de guerre qui sont responsables des horribles images auxquelles nous assistons à Gaza.

À quoi servent les collèges et les universités, si ce n'est à développer les jeunes et les futurs dirigeants? Leur capacité à apprendre, à s'interroger, à faire preuve de curiosité et à critiquer sont les plus belles réalisations de tout établissement d'enseignement supérieur. Les mêmes qualités sont maintenant menacées par la violence étatique qui s'exerce sur les campus.

<u>J'ai évoqué les deux poids, deux mesures dans l'exercice des droits de la personne</u>, et le danger d'appliquer sélectivement ces règles. Ces obligations concernent non seulement les gouvernements, mais aussi les institutions en tous genres, y compris les médias et les universités. En demandant aux collèges et aux universités de respecter le droit des étudiants à s'exprimer, nous leur demandons d'honorer leurs propres obligations légales et morales – de démontrer ne serait-ce qu'une fraction de la force de caractère dont les jeunes font preuve.

« Aucune paix sur une terre volée » est plus qu'un slogan. Dans tout ce qu'elle implique, elle remet en cause l'ordre mondial selon lequel la libération de la crainte de la misère, la paix et le respect de la dignité humaine sont des droits universels. La paix ne sera jamais conquise par la force des armes, mais plutôt par un changement collectif. Nous devons à cette génération de lui laisser en héritage notre passion pour la jeunesse qui respecte la différence et défend la paix, la justice et les droits de la personne sans punition.

La liberté pour la Palestine et la liberté pour nous tous.

Skén:nen – la paix soit avec vous

Katsi'tsakwas Ellen Gabriel Terres ancestrales mohawks de Kanehsatà:ke